

MARDI 24 février 1953.

PROCÈS-VERBAL

En conformité de l'ajournement et de l'avis, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: les honorables sénateurs Wilson (présidente), Aseltine, Beaubien, Buchanan, Burchill, Crerar, Davis, Euler, Farquhar, Gershaw, Haig, Horner, MacKinnon, McIntyre, Reid, Roebuck, Turgeon, Veniot et Wood (19).

Les sténographes officiels du Sénat et M. J. F. MacNeill, Q.C., légiste et conseiller parlementaire, sont aussi présents.

Le bill Q5, intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", est lu et étudié article par article.

L'hon. sénateur Roebuck, appuyé par l'hon. sénateur Aseltine, propose qu'on fasse imprimer 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français du bill. Sa motion est adoptée.

M. Laval Fortier, sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, explique le bill et est interrogé.

Lors de l'étude du bill article par article, les amendements suivants sont proposés et adoptés:

1. *Page 2, ligne 19:* Un amendement apporté à la version anglaise du bill ne s'applique pas à la version française.

2. *Page 10, ligne 18:* Un amendement apporté à la version anglaise du bill ne s'applique pas à la version française.

3. *Page 16, ligne 13:* Un amendement apporté à la version anglaise du bill ne s'applique pas à la version française.

La motion du sénateur Roebuck, appuyée par le sénateur Haig, à l'effet que le sous-paragraphe 2 de l'article 6 du bill soit rayé, est rejetée par un vote de 6 à 5.

M. Chris Kelly, de Toronto, Ontario, représentant le *National Council of Chinese Community Centres*, est interrogé au sujet de prétendues distinctions injustes à l'égard de citoyens canadiens d'origine chinoise relativement à l'immigration.

Il est résolu de faire rapport du bill amendé.

Le Comité s'ajourne à 12 h. 30 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur la convocation de la présidente.
Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
A. FORTIER.